

## Objectifs de l'aide

- + Créer une synergie nationale entre les acteurs économiques et académiques
- + Soutenir des projets collaboratifs de R&D de grande ampleur dans le domaine de la santé présentant un fort potentiel de transfert vers la société et/ou l'industrie

### Caractéristiques et financeur

- › Dispositif collaboratif financé par l'Etat et l'ANR
- › Le cout complet du projet devra être 3 fois supérieur au montant de l'aide obtenu

### Bénéficiaires

- › Consortium doit regrouper à minima un centre hospitalier-universitaire (CHU), un organisme de recherche ainsi qu'une entreprise
- › Le responsable scientifique du projet doit appartenir à une équipe hospitalo-universitaire
- › Le coordinateur doit être un CHU ou un organisme de recherche

### Type de Financement

- › Aide non remboursable (subvention)

### Taux d'aides

- › 45% pour mes PME
- › Entre 25% et 30% pour les ETI et les grandes entreprises selon les catégories de recherche réalisées (fondamentale, industrielle, expérimentale)
- › 100% pour les organismes de recherche

### Montant d'aide

- › Compris entre 4 M€ et 10 M€

### Durée du projet

- › 60 maximum

### Date de soumission des dossiers

- › 1<sup>er</sup> Juillet 2021, 13h

## Pourquoi choisir ce dispositif ?

- + Dispositif spécialisé dans le financement de projets de santé
- + Financement prenant la forme d'un subvention
- + Emulation autour d'une dynamique de recherche partenariale dans le secteur de la santé et des sciences de la vie

